



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : **SOLV'CLEANER B45**
N° CE : 923-037-2
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471991-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Dégraissant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin
Boîte postale BP 88
49403 SAUMUR Cedex
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43
technique@unil-opal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Danger par aspiration, catégorie 1 H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

protection des yeux et du visage.
P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Peut également irriter les yeux. Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques. Dégagement possible de vapeurs dangereuses. Les vapeurs peuvent être inflammables.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics
N° CE : 923-037-2

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C10-C12, isoalkanes, <2% d'aromatiques	(N° CE) 923-037-2 (N° REACH) 01-2119471991-29	100	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Eloigner la victime de la zone contaminée. Soyez prudent. Porter un appareil respiratoire approprié. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience. En cas de troubles : Appeler un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

printed07/03/2019

FR (français)

2/9



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Rabattre les vapeurs se dégageant, à l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact direct avec le produit. Evacuer la zone dangereuse. Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud. Opérer avec prudence lorsque le produit est manipulé à chaud. Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Porter un appareil respiratoire approprié. Déversements limités: Vêtements antistatiques. Déversements importants : combinaison de protection complète contre les produits chimiques, Vêtements antistatiques. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Recueillir le produit répandu. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.
- Procédés de nettoyage : Utiliser un appareillage antidéflagrant. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 4. Voir rubrique 5. Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher la formation de charges électrostatiques. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ouvrir lentement le robinet pour éviter un choc de pression. Éviter le contact avec la peau. Risque de glissade sur la matière renversée. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Matières incompatibles : Caoutchouc naturel. Caoutchouc butyle. Polystyrène. Vinyle. EPDM.
- Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. néoprène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques

France	VME (mg/m ³)	1200 mg/m ³
France	VME (ppm)	196 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adaptée.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection contre les produits chimiques spécialement recommandés par le fabricant

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. EN 420. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN CAS d'exposition: Demi-masque filtrant (EN 149), Type A. En cas d'exposition à de fortes concentrations : Appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement : S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres informations : Lorsque l'utilisation peut conduire à un contact avec la peau, utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Masse moléculaire	: 145 g/mol [calculé]
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 160 - 174 °C [ASTM D86]
Point d'éclair	: 44 °C [ASTM D-56]
Température d'auto-inflammation	: 236 °C [extrapolé]
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,2 kPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 5 (101 kPa) [calculé]
Densité relative	: 0,75 [calculé]
Masse volumique	: 740 kg/m ³ [ISO 12185]
Solubilité	: Négligeable.

printed07/03/2019

FR (français)

4/9



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,9 mm ² /s (40 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0,7 - 6 vol % [extrapolé]

9.2. Autres informations

Teneur en COV : Oui

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

SOLV'CLEANER B45

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

CL50 inhalation rat (mg/l) > 5000 mg/m³ (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Peuvent se produire: irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SOLV'CLEANER B45

Viscosité, cinématique 0,9 mm²/s (40 °C)



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

SOLV'CLEANER B45

Persistance et dégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

SOLV'CLEANER B45

Ecologie - sol : Extrêmement volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SOLV'CLEANER B45

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3295	3295	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbures en C10-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3295 Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Danger n° (code Kemler) : 30
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Immiscible with water.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A224
Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type de bateau : Type 3
Catégorie de pollution : Y

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
SOLV'CLEANER B45 n'est pas sur la liste Candidate REACH
SOLV'CLEANER B45 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Oui

15.1.2. Directives nationales

France



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER B45

337271UO

Version 1.1

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 01/03/2018

Date de révision 07/03/2019

Maladies professionnelles

: RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
601

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1 Modifié

3 Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2

Asp. Tox. 1

Danger par aspiration, catégorie 1

Flam. Liq. 3

Liquides inflammables, catégorie 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Flam. Liq. 3

H226

Asp. Tox. 1

H304

Aquatic Chronic 2

H411

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit